

Synthèse de la séance plénière du 10 juin 2024

Thèmes de la séance : Réorganisation de Traits d'Union, élection à la CLI, Forum 2024

Prochaines dates :

- **25 septembre** : 18h30-21 h, forum 2024 sur le thème de la relève dans les associations
- **9 octobre** ; 18h30-21 h, atelier pratique informatique pour accompagner chaque association dans la mise en ligne de contenus liés à ses activités et décision concernant la forme à donner à la suite de Traits d'Union
- 14 décembre** : 14h-23h (avec matinée pour mise en place), fête Diver'Cité à l'Espace Amareto

1. Résumé des infos importantes :

- Reliefs a fourni une proposition de réorganisation de Traits d'union. La forme associative est la plus simple et la plus facile d'accès pour structurer Traits d'Union en tant que faitière des associations lausannoises. Mais Aghil se renseigne sur la forme de la coopérative et la possibilité d'établir en tant que telle des demandes de fonds. Trois options se présentent en réalité pour la suite de Traits d'Union :
- Un collectif autonome et sans accompagnement ;
- Un poste de coordination salarié à 20 %, soutenu par le BLI ;
- Une internalisation du poste au sein du BLI.

Un choix devra être fait pour la séance **du 9 octobre**.

- Madame Fatma Chebel a été élue pour représenter Traits d'union auprès de la commission lausannoise pour l'intégration des immigrés-es.
- Le forum délibératif aura lieu le 25 septembre au cercle ouvrier de 18h30 à 21h00. La thématique sera : la relève au sein des associations ou comment intéresser les personnes plus jeunes ?

Des détails sur ces points se trouvent dans la synthèse ci-dessous

1. Recommandations pour une réorganisation

Le BLI mandate l'association Reliefs, depuis mai 2022, pour accompagner Traits d'union à s'organiser au niveau tant stratégique qu'opérationnel. Dans le cadre de ce mandat, à l'occasion du bilan de l'année 2023, Reliefs et le BLI sont arrivés à la même conclusion : la nécessité, dès 2024, de soumettre des recommandations structurelles à la plénière de Traits-d'Union pour qu'elle poursuive son évolution vers l'autonomie.

Ces recommandations cherchent à soutenir une pérennisation de Traits d'Union sans que la dynamique ne s'essouffle. Cela passe, selon Reliefs, par la création d'un poste salarié de coordination – en renonçant aux mandats externes d'accompagnement – afin d'alléger la charge reposant sur des épaules bénévoles et de concentrer les tâches dans un poste au lieu de plusieurs mandats externes (accompagnement, communication, organisation de la Fête). Tous les détails se trouvent dans le document, rédigé par Reliefs et annexé à cette synthèse.

Discussion des recommandations

Bashkim Iseni a d'abord rappelé que l'existence de Traits d'Union découle des résultats d'une étude menée et qui a nommé les besoins suivants :

- Reconnaître et valoriser l'action des associations ;
- Créer un espace de partage, de savoirs et d'expériences ;
- Disposer d'un espace physique (une maison des associations), qui à défaut de pouvoir être concrétisé a pris la forme de la mise à disposition de salles par le BLI.

Bashkim a également souligné à nouveau le souhait initial d'autonomisation de Traits d'Union. Pour aller vers cette autonomisation, il est nécessaire que Traits d'Union adopte une forme juridique reconnue (association ? Coopérative ?) afin de pouvoir faire des demandes de fonds. En effet, aujourd'hui, Traits d'Union est un collectif d'associations, subventionné par le BLI. En tant que collectif, il ne peut pas prétendre à des subventions publiques pour réfléchir à son organisation à moyen terme.

Si les membres d'associations présentes reconnaissent le besoin de recourir à des professionnels-les pour délester les associations bénévoles déjà bien chargées, les discussions ont permis de soulever plusieurs points d'attention et éléments de réponses :

- L'expérience difficile du FEL (Forum des étrangères de Lausanne) est revenue à la surface. Lors de cette expérience, des rapports de pouvoir se sont mis en place, notamment autour de l'argent et de la rémunération de personnes. Salarier une personne ne favoriserait-il pas ce genre de dysfonctionnement ?

Le risque que des rapports de pouvoir surgissent est inhérent à tout processus collectif. Traits d'Union n'est donc pas à l'abri de cela. Toutefois, les critères suivants limiteraient ce risque :

- *Parler de Coordinateur-ice et non de Secrétaire général-e ;*
- *Engager une personne sur la base de ses compétences professionnelles de coordination et non en sa qualité de membre d'une association ; elle serait au*

service de l'intérêt commun des associations qui définirait les priorités et non de l'intérêt de sa propre association ou de sa propre personne ;

- *Employer la personne par un comité dans lequel siégerait un-e représentant-e du BLI.*

- Est-ce que la composition proposée pour le comité (2 personnes salariées d'associations, 2 personnes bénévoles d'associations et 1 représentant-e du BLI) est réaliste ? Cela ne conduirait-il pas à un déséquilibre entre les associations subventionnées et celles qui ne le sont pas ?

La raison de composer le comité de 2 personnes salariées et 2 personnes bénévoles soutient la professionnalisation de Traits d'Union et permet un équilibre des compétences. La présence du BLI permet une position de tiers médiateur.

- Au lieu d'un mandat de 4 ans pour les membres du comité, pourrait-on proposer un mandat plus court afin que plus d'associations soient représentées (2 ans avec possibilité de renouvellement) ?

C'est envisageable. Il importe de garder en tête que ce mandat devrait coïncider avec celui des représentant-es à la CLI et ne pas être trop court afin de favoriser la continuité.

- Est-ce que cette nouvelle organisation renforcera réellement l'engagement des associations ?

Une nouvelle organisation en elle-même ne garantit pas un engagement renforcé des associations. Par contre, la mise en place d'une structure plus claire avec des tâches et des missions clairement formulées soutiendra à moyen terme l'engagement. Plusieurs associations ont quitté Traits d'Union n'ayant pas compris la raison et la mission du collectif.

- Faudrait-il prévoir un lieu de travail pour la personne engagée ? Est-ce que le 20 % prévu par le BLI est suffisant ?

La question du lieu de travail interviendra dans un second temps. Concernant le pourcentage, le BLI estime en effet qu'il est limité pour la liste des tâches formulées. C'est pourquoi il se propose de prendre en charge certaines de ces tâches dans un premier temps. Celles-ci sont mentionnées dans le document annexé.

- Est-ce que fonder une association de plus est constructif ?

La forme associative est la plus simple et la plus facile d'accès pour structurer Traits d'Union en tant que faitière des associations lausannoises. Mais Aghil se renseigne

sur la forme de la coopérative et la possibilité d'établir en tant que telle des demandes de fonds. Trois options se présentent en réalité pour la suite de Traits d'Union :

- *Un collectif autonome et sans accompagnement ;*
- *Un poste de coordination salarié à 20 %, soutenu par le BLI ;*
- *Une internalisation du poste au sein du BLI.*

Le groupe décide d'un temps de réflexion. La décision concernant la direction à prendre pour Traits d'Union sera validée lors de la séance du 9 octobre.

2. Élection la Commission lausannoise pour l'intégration des immigré-es

Deux personnes se sont présentées pour remplacer Johanna Henao en tant que délégué-e représentant Traits d'Union à la CLI :

- Monsieur Yoshinori Senuma de l'association japonaise **Shin Nippon Bujutsu Kenkyū Kai** ;
- Madame Fatma Chebel, Présidente de l'association des Femmes musulmanes de Lausanne.

Fatma Chebel est élue à la majorité. Son mandat durera jusqu'en 2026.

3. Forum 2024 : la relève au sein des associations

Le sondage réalisé en ligne a retenu le thème suivant : **la relève au sein des associations ou comment intéresser les personnes plus jeunes ?**

Une discussion précise les enjeux sous-tendant ce thème et le souhait d'organiser, à l'occasion du forum, une consultation de personnes plus jeunes, descendantes de personnes immigrées sur :

- Leurs besoins : en quoi les associations pourraient-elles vous soutenir dans vos besoins aujourd'hui ? Quels sont ces besoins ?
- Quel sens a pour vous l'engagement des associations culturelles ou communautaires ?
- Quel type d'activités vous intéressent ?

Par ailleurs, ce croisement de regard permettrait de mener une réflexion sur ce qu'on entend lorsqu'on parle d'intégration, incluant des expériences différentes.

Annexe

Recommandations de Reliefs pour une réorganisation de Traits d'union

I - Contexte

Traits-d'Union est un collectif réunissant des associations lausannoises actives dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre le racisme. Ce collectif s'est formé en 2020, suite à l'expression d'un besoin de la part d'**acteur-riche** associatif·ves lausannois·es : celui de se fédérer pour porter leur voix au niveau politique et se faire connaître auprès de la population lausannoise. Depuis ses débuts, Traits-d'Union bénéficie d'un important soutien financier et organisationnel du BLI. Il poursuit l'objectif, à terme, de s'autonomiser progressivement du BLI tout en maintenant une étroite collaboration thématique avec lui. Parmi les différentes formes de soutien organisationnel, le BLI mandate l'association Reliefs, depuis mai 2022, pour accompagner Traits d'union à s'organiser au niveau tant stratégique qu'opérationnel. Dans le cadre de ce mandat, à l'occasion du bilan de l'année 2023, Reliefs et le BLI sont arrivés à la même conclusion : la nécessité, dès 2024, de soumettre des recommandations structurelles à la plénière de Traits-d'Union pour qu'elle poursuive son évolution vers l'autonomie.

II- Besoins constatés

À travers son processus d'accompagnement de Traits-d'Union, Reliefs fait le constat de trois principaux besoins concernant l'organisation. Il s'agit de :

- **Clarifier la raison d'être de Traits d'union** afin que les bénéfices pour chacune des associations soient évidents.
- **Clarifier sa mission** afin que l'engagement soit renforcé autour d'une compréhension commune.
- **Alléger la charge organisationnelle** pesant sur l'engagement bénévole et **permettre différents degrés d'engagement** en fonction des intérêts et disponibilités.
- **Recentrer sur les intérêts des associations** et non des individus.

III- Propositions pour répondre aux besoins constatés

1. **Traits-d'Union passe de la forme d'un collectif à celle d'une association faîtière** avec des statuts. Cette faîtière poursuit la **mission** de :

Renforcer et valoriser la place des associations actives dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre le racisme dans la vie lausannoise.

Pour cela, les **objectifs** sont :

- Fédérer lesdites associations (par l'association faîtière)
- Plaider leurs besoins et intérêts auprès des élu·es et des administrations publiques (par le forum et la représentation à la CLI)
- Valoriser et diffuser leurs activités (par la plateforme Internet)
- Célébrer leur action dans le tissu socioculturel lausannois (par la fête Diver'Cité)

2. **Au sein de la faîtière Traits d'union, trois rôles se distinguent :**

- Les **membres stratégiques** : iels constituent le comité de l'association faïtière. Iels prennent les décisions concernant l'orientation de l'organisation et sa stratégie financière. Iels organisent l'Assemblée générale annuelle et sont les employeurs·ses du·de la secrétaire général·e. Parmi elles·eux, deux membres représentent Traits d'union à la CLI.
- Les **membres de soutien** : sur appel à participation, iels s'engagent en soutien au·à la secrétaire général·e pour être force de proposition et animer la fête Diver'Cité. Iels sont invité·es à l'Assemblée Générale annuelle et au forum. Iels reçoivent la newsletter de la faïtière et sont consulté·es par sondage mail aux besoins de la faïtière. Iels peuvent diffuser des informations via la plateforme.
- La **coordination opérationnelle** assurée par un·e secrétaire général·e (ou autre nom choisi par les membres). Iel met en œuvre les décisions du comité stratégique, consulte, invite et informe les membres de soutien, coordonne l'organisation du forum et de la fête Diver'Cité. Iel tient à jour la Plateforme.

IV- Mesures concrètes pour mettre en œuvre les propositions

1. Le **comité stratégique** se compose de 5 membres élu·es par les membres de soutien de l'association faïtière à l'occasion de l'assemblée générale constitutive. Parmi ces 5 membres :
 - 2 sont des professionnels·les salarié·es de la structure associative dans laquelle iels travaillent. Leur participation aux séances de comité fait partie de leur cahier des charges et de leur temps de travail.
 - 2 sont des bénévoles au sein de leur structure associative. Leur participation aux séances de comité fait l'objet d'un défraiement.
 - 1 est un·e collaborateur·rice du BLI référent·e.

Iels sont élu·es pour 4 ans correspondant à la durée du mandat de représentation à la CLI.

Le nombre de séances de comité stratégique sera à déterminer en fonction des besoins de l'association faïtière (proposition de 6 séances par an auxquelles s'ajoutent l'AG et les séances à la CLI).

2. Des **conditions de cotisation** distinctes sont définies en fonction de l'engagement des membres :
 - Les membres du comité stratégique ne payent pas de cotisation
 - Les membres de soutien payent une cotisation annuelle symbolique de CHF 50.- par association qui leur donne accès à une mise en ligne de leurs activités gratuites sur la plateforme.
3. Un **cahier des charges** du·de la secrétaire générale (coordinateur·ice) et les **statuts de l'association** faïtière sont rédigés et adoptés lors d'une **Assemblée Générale constitutive** en 2025. Lors de cette AG, le premier comité stratégique est élu. Dans la foulée, celui-ci recrute le·la secrétaire générale (coordinateur·ice).

Annexe : proposition de cahier des charges du.de la secrétaire générale (coordinateur-ice).

À partir de janvier 2025, la personne engagée comme secrétaire général·le/coordinateur·ice :

- Collabore avec le comité stratégique pour définir les actions à mettre en œuvre (fête, forum, plateforme) et leur planification détaillée ;
- Informe toutes les associations lausannoises à propos de traits d'Union : son organisation, sa mission et les possibilités d'y participer dans le but de recruter de nouvelles associations membres ;
- Constitue une base de données des associations membres (qui payent la cotisation).
- Mobilise les associations membres :
 - par des appels à participation pour l'animation de la fête
 - par des sondages pour définir le thème du forum
- Informe les associations membres par une newsletter des activités de Trait d'Union ;
- Tient à jour la Plateforme en :
 - coordonnant avec les associations les activités qu'elles souhaitent partager afin de constituer un agenda commun des associations membres ;
 - promouvant l'agenda des associations membres auprès du grand public afin de le faire connaître et de valoriser la diversité qu'il visibilise ;
 - éventuellement, valorise les récits de vie réalisés jusqu'à maintenant.
- Assure le suivi des messages politiques identifiés lors des forums (ELCO, retraites et thème 2024) en :
 - relançant les instances politiques concernées, en vue d'un impact réel
 - informant les associations membres et le comité stratégique de l'état du processus
- Organise un forum annuel (ou biennal) à partir du thème identifié lors du sondage en :
 - Mobilisant les associations membres pour inviter un·e spécialiste
 - Évaluant le forum par sondage auprès des associations présentes
 - Évaluant avec les membres du comité le forum sur la base des réponses du sondage
- Organise annuellement la Fête Diver'citée sur la base de l'évaluation des fêtes précédentes et, en collaboration avec le BLI, si toujours dans le cadre de la journée des migrant.es